

Concours – Camps de jour 2026

Afin d'inciter les parents d'enfants admissibles aux camps de jour à bien se préparer à la période d'inscription du **14 avril 2026**, le Service des communications et relations avec les citoyens et le Service loisirs et culture organisent un concours du **16 au 24 mars 2026**.

Le prix offert correspond à l'équivalent d'une **semaine de camp de jour régulier**, d'une valeur de **130 \$**. Celui-ci sera crédité à la suite de l'inscription aux camps de jour.

Pour participer, le parent est invité à remplir un **formulaire en ligne** confirmant qu'il est prêt pour les inscriptions. Il devra attester :

- qu'il possède une **carte citoyenne numérique valide** pour lui et pour son enfant, **jusqu'en septembre 2026**;
- qu'il a rempli la **fiche santé** de son enfant dans IC3.

Avant l'attribution du prix, les informations fournies seront vérifiées.
Une participation par enfant admissible.

Le tirage aura lieu le **jeudi 26 mars à 11 h**.

Modalités

1. Conditions de participation

Le parent doit :

- être résident de Chambly;
- remplir le **formulaire « Concours camps de jour 2026 »** disponible sur le portail web de la Ville de Chambly ([Concours camps de jour 2026 | Ville de Chambly](#));
- avoir créé ou lié sa **carte citoyenne numérique** (et celle de son enfant) à son compte IC3;
- avoir complété la **fiche santé** de son enfant dans IC3 (la fiche devant être au nom de l'enfant et non du parent).

Le parent lié au dossier IC3 de l'enfant sera celui autorisé à recevoir le prix. Le prix est attribué à l'enfant inscrit, mais peut être transféré à un frère ou une sœur résidant à la même adresse.

2. Lieux et modalités de participation

En ligne sur la plateforme portail web de la Ville ([Concours camps de jour 2026 | Ville de Chambly](#));

Aucune autre méthode de participation n'est acceptée.

3. Date et heure limites

- **Mardi 24 mars 2026, 23 h 59**

4. Méthode d'attribution du prix

Une pige au hasard sera effectuée parmi les enfants inscrits au concours. Le gagnant sera le parent associé au dossier IC3 de l'enfant tiré au sort.

4.1 Description du prix

- **Un (1) crédit d'une valeur de 130 \$**, équivalant à une semaine de camp de jour régulier pour l'été 2026.

5. Lieu, date et heure du tirage

Le tirage se tiendra le **jeudi 26 mars 2026, à 14 h**, par le personnel désigné, au : **56, rue Martel, Chambly**.

6. Communication avec le gagnant

Le parent gagnant sera contacté **par téléphone**. En participant, il consent à ce que son nom soit publié sur :

- la page Facebook officielle de la Ville de Chambly,
- le site web de la Ville de Chambly.

La publication sera retirée après **90 jours**.

7. Modalités pour réclamer le prix

Le prix sera appliqué sous forme de crédit à la suite de l'inscription massive du **14 avril 2026**, 18 h. Le crédit sera appliqué comme remboursement après le **5 juin 2026**.

8. Exclusions

Les employés de la Ville de Chambly, de PG Solutions, de Sports+ ainsi que les personnes résidant à la même adresse qu'eux, ne peuvent participer.